



CCAS de Lorette

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LORETTE SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

Liste des points soumis à l'Assemblée délibérante

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/06/2025	Adopté à l'unanimité
DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Adopté à l'unanimité
FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2025 – en cours de préparation-	Acté
SEMAINE BLEUE et OCTOBRE ROSE 2025 – bilan	Acté
DOSSIERS D'AIDES SOCIALES	Approuvé à l'unanimité
COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	Acté

Fait à Lorette
le 15 Octobre 2025

M. Le Président du CCAS,
Gérard TARDY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CCAS de Lorette

×××××

Nombre de Membres

en exercice : 9

présents : 7

votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize octobre à dix-huit heures,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY
Date de la convocation : 3 Octobre 2025

OBJET : 2025/10.16 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES SOCIALES

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme
Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Evelyn ORIOL, Mme Annick LESUEUR

POUVOIR(S) : Mme Annick LESUEUR à Mme Virginie KERGOT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux
mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du
Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03
ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci
dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois
vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit
expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal
Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi
d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le 20/10/2025

042.26 42 100 89 - 20251013 - 2025 10 16 - DE
Préfecture de la Loire

Reçu, le 20/10/2025

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

le Président
Gérard TARDY



CCAS - Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ actionsociale@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CCAS de Lorette

××××

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize octobre à dix-huit heures,**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY
Date de la convocation : 3 Octobre 2025

OBJET : 2025/10.17 – COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Evelyne ORIOL, Mme Annick LESUEUR

POUVOIR(S) : Mme Annick LESUEUR à Mme Virginie KERGOT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le **20/10/2025**
042 - 26 42 40 089 - 2025 10 13 - 2025 10 17. DE
Préfecture de la Loire
Reçu, le **20/10/2025**

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

*M. le Président
Gérard TARDY*



CA

CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la passation, la préparation, l'exécution, et les règlements de marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée décrite par le C.M.P. en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, il a été confié, par décision :

- ❖ Décision 2025/06.02 : De confier à l'Association « Not'Musique » 3 Impasse du Clos d'Ambly, 42420 LORETTE, l'animation Semaine Bleue du Mardi 7 octobre 2025, salle des Fêtes Jean Rostand à Lorette, moyennant la rémunération fixe de 200 € TTC charges incluses et tous frais compris.
- ❖ Décision 2025/06.03 : De confier à Prestige Sécurité, 131 rue de Chantabeau – 69360 SOLAIZE-LYON, la surveillance et la sécurité durant le spectacle, salle L'Écluse à Lorette, moyennant la rémunération fixe de 120 € TTC charges incluses et tous frais compris.
- ❖ Décision 2025/06.04 : De confier à l'Association Les Z'Artistes, 115 route du Vermea, 38440 MOIDIEU-DETOURBE, l'animation du spectacle offert aux seniors de la commune de 65 ans et plus, Jeudi 18 Décembre 2025 salle L'Écluse à Lorette, moyennant la rémunération fixe de 1 350 € TTC (9 personnes), sonorisation et matériel son et lumières fournis, frais de déplacement et charges sociales compris.
- ❖ Décision 2025/07.05 : De confier à « 1001 Repas, 3 Allée Moulin Berger – 69310 ÉCULLY » la fourniture du repas, mises en assiettes pour chaque portée, préparation des tables avec nappage, vaisselle comprise ; à l'occasion du repas offert aux seniors Lorettois, pour les fêtes de Noël 2025 à la salle L'Écluse, du dimanche 21 décembre 2025, au prix TTC par personne de 36,85 € (estimation : 140/150 personnes).
- ❖ Décision 2025/10.06 : De confier à la société Les Cars de la Vallée, ZI du Chambon – Rue Lavoisier 42420 LORETTE le transport des passagers le Jeudi 18 Décembre 2025 afin qu'ils puissent se rendre à la salle L'Écluse pour assister au spectacle organisé par le CCAS de Lorette à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour le prix de 209 € TTC.

Acté non soumis à vote

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 15 Octobre 2025

Le Président du CCAS
M. Gérard TARDY



Le Secrétaire de séance
Mme Christine AMERI



CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LORETTE
SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

Feuillet de clôture du Registre des Délibérations

N° 2025/10.16	DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES SOCIALES	Approuvé à l'unanimité
N° 2025/10.17	COMPTE-RENDU DÉLÉGATIONS DE POUVOIR	Acté

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Evelyne ORIOL, Mme Annick LESUEUR

POUVOIR(S) : Mme Annick LESUEUR à Mme Virginie KERGOT

Fait à Lorette
le 15 Octobre 2025

Le Président du CCAS,
M. Gérard TARDY



La Secrétaire de séance
Mme Christine AMERI

